




**PRÉFET
DU CHER**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Lettre d'information de la DDT du Cher

Modalité d'accueil du public

L'accueil du public à la **DDT**, à la **cit  Lariboisi re** – place de la Pyrotechnie – est ouvert aux horaires habituels : 9h-11h30 et 14h-16h30.

Toutefois, il est recommand  au public de traiter autant que possible par t l phone ou par courriel avec ses interlocuteurs au sein de la DDT, et en cas de difficult s, un rendez-vous physique pourra  tre convenu.

L'accueil   la **Maison de l' tat de Saint-Amand-Montrond** est ouvert le mardi matin de 9h   11h30 et le mercredi apr s-midi de 14h   16h30, **uniquement sur rendez-vous.**



Contact : Pour tout renseignement : ddt@cher.gouv.fr ou par t l phone au 02 34 34 61 00

Organigramme de la DDT du Cher

Mise   jour janvier 2022

France Relance



Les flashs Infos

Tous les Flashs Infos France Relance et les lettres d'information r gionale

Appels   projets France Relance

Tous les appels   projets France Relance en cours

Agriculture

Calamité agricole gel en 2021 en viticulture et arboriculture : précisions pour la télédéclaration

La DDT vous informe

Demandes d'autorisation d'exploiter en cours d'instruction

Tableau de publicité de libération des terres (mise à jour hebdomadaire)

SAFER

Avis d'appel à candidatures pour des opérations SAFER : dépôts candidature **jusqu'au 24 janvier 2022** (mise à jour bimensuelle)

Appels à projets France Relance

Tous les appels à projets Agriculture et développement rural en cours

Mobilité durable

Appels à projets et appels à manifestations d'intérêt

Appel à manifestation d'intérêt « territoires de nouvelles mobilités durables » (AMI TENMOD) – 3e édition

Chasse

Régulation des grands cormorans

Arrêté préfectoral n°DDT 2022-013 du 07 janvier 2022 modifiant l'arrêté préfectoral n°DDT-2021-365 du 16 décembre 2021 portant autorisation de destruction d'oiseaux de l'espèce « grand cormoran » (Phalacrocorax carbo sinensis) sur les piscicultures extensives en étangs pour la saison 2021-2022